

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 DECEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 23 décembre 2009 sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, René LATOUCHE, Marguerite ANSQUER, Claire GENDRON, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: Pierre LE GRAND et Denis BRELIVET ayant respectivement donnés procuration à Gilles SALAÛN et Marguerite ANSQUER.

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

La convocation a été adressée individuellement le 19 décembre 2009 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 23 décembre 2009 à 18h30.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET EAU**

---

L'imputation de l'emprunt à l'article 1641 fait apparaître un crédit insuffisant de 70 €.

Ainsi, pour équilibrer le budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

<b>Sens</b>	<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Dépense	2315 Réel	Installation, matériels et outillages techniques	- 70 €
Dépense	1641 Réel	Emprunt en euros	70 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget eau 2009.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

\* Emploi Contrat unique d'insertion :

La charge de travail de l'agent communal ne cesse de s'alourdir. Ainsi, il est évoqué la possibilité de recruter une personne en contrat unique d'insertion au service technique pour l'aider dans ses tâches.

\*Obtention concours:

Monsieur le Maire informe les élus que la secrétaire de mairie, actuellement Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), a obtenu le concours de rédacteur (catégorie B). Il conviendra de modifier le tableau des emplois pour la nommer sur le grade de rédacteur.

\*Convention Polysonnance:

L'association propose le transport des enfants de Saint-Coulitz le mercredi pour participer aux activités. Avant de signer la convention, le Conseil Municipal souhaite y réfléchir.

Fin de séance à 19h.

---